



Un collège Molière tout neuf pour la rentrée 2026

La première pierre a été posée lundi. L'établissement, qui a été construit il y a une cinquantaine d'années, bénéficie d'un programme de travaux de restauration.

La pose de la première pierre du nouveau collège Molière, en travaux de réhabilitation, en raison de son état de vétusté, s'est déroulée lundi. Cela fera cinquante ans en 2024 que le collège a été bâti.

Les travaux de gros œuvre sont en cours, parallèlement à la réhabilitation de la Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et de l'ex-bâtiment de technologie. La réhabilitation de l'externat (5 500 m²) démarrera cet été.

Menée par le conseil départemental, cette réhabilitation va coûter 23 millions d'euros. La livraison est prévue pour la rentrée 2026.

Accessibilité et rénovation énergétique

Les quatre bâtiments (externat, technologie, un bâtiment Segpa de 780 m² et un autre de 1 150 m²) sont des passoires thermiques et sont non conformes aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Des matériaux contiennent également de l'amiante.

Il est prévu de supprimer un bâtiment Segpa et de construire une extension permettant de relier les bâtiments Segpa et ex-technologie au bâtiment externat et de regrouper des salles de sciences et de technologie en un « espace scientifique ». Le projet comprend aussi l'agrandissement de l'administration, la construction d'un CDI et d'une salle de permanence, le déplacement et l'agrandissement du foyer des professeurs et de l'infirmier.

Toutes les façades seront isolées et les éclairages passeront au LED. La construction d'un ascenseur, la réalisation d'un nouveau préau et le réaménagement des espaces

extérieurs et de la cour de récréation figurent également dans cette opération menée par la Société d'économie mixte d'aménagement normande (Shema), maître d'ouvrage délégué, qui agit pour le Département.

« **À l'inverse de l'État qui dépouille inexorablement nos écoles rurales, le conseil départemental se mobilise [...]** », a déclaré Christophe de Balorre, le président du conseil départemental. Il a souligné que le Département avait voté « **à l'unanimité** » le développement de son plan collèges « **sous l'impulsion notamment de Véronique Louwagie, présidente de la commission des finances** ».

Le président a insisté sur la mise en œuvre « **à un rythme soutenu** » d'un programme d'investissements lourds s'inscrivant « **pleinement dans le cadre des initiatives de développement durable. Au titre de notre budget vert, elles sont lancées avec le profond souci de répondre efficacement aux différents enjeux environnementaux.** »



De gauche à droite : Jean Sellier, le président de communauté de communes ; Christophe de Balorre, président du conseil départemental ; Véronique Louwagie, députée et conseillère départementale et Philippe Van-Hoorne, maire et conseiller départemental. Ouest-France